

MODALITÉS D'INSCRIPTION**Âge**

Cette commission d'équivalence est ouverte à toute personne dont l'âge est compris entre 17 et 31 ans au 1^{er} septembre 2020.

Diplômes

Tous les candidats doivent être titulaires du baccalauréat et avoir validé 60 ects minimum dans un autre établissement d'enseignement supérieur.

Les candidats de nationalité étrangère issus d'un État où le français n'est pas la langue officielle doivent fournir en plus :
– l'attestation de réussite au DELF (Diplôme d'Études en Langue Française), de niveau B2, ou une équivalence (TCF...)

L'Ésban ne pratique pas de pré-sélection sur dossier ni d'épreuves d'admissibilité.

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription à l'examen d'entrée

Le 18 mars 2020 (cachet de la poste faisant foi)

Droits d'inscription à l'examen d'entrée

40 euros.

Ils doivent être versés :

- par chèque à l'ordre du Trésor Public
- en espèce directement auprès de l'école
- par carte bancaire

Ces frais ne sont pas remboursables.

Validation définitive du dossier

La fiche d'inscription au concours est téléchargeable en ligne. Elle doit être entièrement complétée (2 pages) et être accompagnée des pièces citées à fournir dans leur intégralité.

Ce dossier est à déposer ou à envoyer :

Ésban – Inscription à l'examen d'entrée

10 Grand Rue

30 000 Nîmes

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

Tout changement de coordonnées (adresse postale, électronique, téléphone) doit être signalé au plus tôt au service de la scolarité.

Convocation

La convocation à l'épreuve orale de la commission d'équivalence est envoyée par voie numérique, à l'adresse électronique indiquée par le candidat sur sa fiche d'inscription.

Il lui appartient d'en prendre connaissance.

ÉPREUVES DE L'EXAMEN D'ENTRÉE

Conformément à l'Arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes, la commission d'équivalence pour entrer en 2^e année comprend 1 épreuve :

Épreuve orale

Un entretien avec un jury de professeurs de l'Ésban nommés par la direction et s'appuyant sur la présentation d'un dossier de travaux personnels.

Le dossier doit comprendre un descriptif détaillé des enseignements suivis, d'éléments de pratiques personnelles, et, le cas échéant, des activités professionnelles antérieures. L'entretien a pour objet de mesurer le parcours et les motivations du candidat.

La commission d'équivalence détermine le niveau d'intégration en cours de cursus du candidat. Ce niveau peut être inférieur à celui demandé par le candidat.

RÉSULTATS**Voies de communication des résultats**

Les résultats à la commission d'équivalence sont communiqués par voie d'affichage dans l'école et en ligne sur le site de l'Ésban dans le courant de la semaine qui suit les épreuves.

Il appartient à chaque candidat d'en prendre connaissance exclusivement par ces voies de communication.

Le jury peut proposer une entrée en année différente de celle souhaitée : 1^{re} ou 3^e année.

La décision du jury est souveraine. Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidats non admis.

Durée de validité des résultats

Les résultats à la commission d'équivalence sont valables pour l'année d'inscription. En cas de non-admission à la 1^{re} session, les candidats ne sont pas admis à concourir pour la 2^e session de la même année.